

**ATELIER DE VULGARISATION
DES PROCÉDURES DE PASSATION
DES MARCHÉS PUBLICS**



**MINISTÈRE
DU BUDGET**

**RAPPORT DE L'ÉVALUATION DU SYSTÈME DE PASSATION DES
MARCHÉS PUBLICS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PAR LA MÉTHODOLOGIE MAPS : GRANDES CONCLUSIONS ET
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

Par

Raymond M.L. YUMBA
Directeur à L'ARMP et coordonnateur du
secrétariat technique MAPS 2-RDC



1

PLAN DE L'EXPOSÉ

- I. Forces du système de passation des marchés publics de la RDC**
- II. Faiblesses du système de passation des marchés publics de la RDC**
- III. Recommandations et principaux chantiers de la réforme des marchés publics en RDC**

2

I. FORCES DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

Principalement, quatre forces caractérisent ce système :

1. La solidité de ses fondations
2. La résilience du système et de ses acteurs
3. L'intérêt de la société civile pour les marchés publics et la transparence de l'exécution budgétaire
4. L'appui des partenaires techniques et financiers

3

II. FAIBLESSES MAJEURES DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

1. Pilier I : Cadre légal, réglementaire et politique

- l'absence de norme(s) de conservation des offres et d'archivage des documents
- relatifs à la passation des marchés.
- Il n'existe pas de politique d'achats publics durables en RDC, ni de plan d'exécution. Les aspects environnementaux, sociaux sont très peu pris en compte dans les critères d'évaluation
- Certains projets de mise à jour des textes en attente, soit au niveau de l'élaboration ou de la signature, y compris certains modes opératoires.
- Le cadre n'a pas prévu de dispositions régissant la participation des entreprises étatiques, les ALE et les ONG. Vise particulièrement les marchés d'infrastructures et les marchés qui ont peu d'intérêt pour le secteur privé.
- Pas de dispositions qui contraignent explicitement les parties à exécuter les décisions du CRD sous peine de sanction.
- La passation des marchés publics n'est pas encore dématérialisée

4

II. FAIBLESSES MAJEURES DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

2. Pilier II : Cadre institutionnel et capacité de gestion

- Il n'existe pas de système d'information efficace ni de système d'acquisition électronique. L'information est collectée manuellement sur support papier et publiée par l'ARMP sur son propre site. **L'absence d'un système d'information des marchés publics a été identifiée dès les premières évaluations comme étant un problème majeur.**
- L'ARMP est encore faible pour, par exemple, contraindre les AC à appliquer ou l'ensemble des acteurs à appliquer ses décisions. De fois elle ne bénéficie pas des appuis nécessaires quand il faut. Ce sont des situations qui entache le bon fonctionnement du système et sa crédibilité.
- Les fonds ne sont pas <<engagés>>; ils sont certifiés disponibles au temps << T >> mais peuvent souvent ne plus être disponibles au moment voulu en raison des réallocations budgétaires. Cette situation perturbe les plans des AC.
- Les organes du système ne sont pas dotés des ressources humaines, financières nécessaires et les processus de gestion pour bien jouer leur rôle ne sont pas assez efficaces.

5

II. FAIBLESSES MAJEURES DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

3. Pilier III : Activités d'acquisition publique et pratiques du marché

- la préparation des projets est déficiente : à titre illustratif, la conduite d'études de faisabilité, études de marché, études des besoins, de discussions avec les bénéficiaires pour incorporer leurs préoccupations, la définition claire des résultats escomptés, la prise en compte des critères de durabilité sont très faibles ou inexistantes. Les études techniques sont souvent superficielles, 26 AC sur 38 les effectuent mais de manière peu détaillée et superficielle

Conséquences :

- Des recours abusifs à la procédure de gré à gré,
- Les réallocations des ressources ont fait que 20% des marchés programmes n'ont pas connu d'exécution,
- Les délais des opérations deviennent élastiques au point de faire durer des procédures pourtant simples pendant plus de trois années,
- Des changements intempestifs des méthodes de passation et des marchés sans PPM

6

II. FAIBLESSES MAJEURES DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

4. Pilier IV : Responsabilité, intégrité et transparence du système de PMP

- le partenariat entre les administrations adjudicatrices et les organisations de la société civile n'est pas formel
- **Il existe une très forte perception que la volonté politique d'assainir la situation en général et dans le marchés publics en particulier est faible et qu'il n'est pas encore partagée comme une priorité par tous les acteurs.** dans un pays caractérisé par une corruption enracinée depuis des décennies, toutes ces notions d'intégrité, d'éthique et de lutte contre la corruption risqueraient de n'avoir qu'une valeur théorique si l'engagement politique reste à ce niveau.
- Les règles écrites sur le contrôle et l'audit décrivant les procédures, les exigences, les étapes et les objectifs ne sont pas clairement définies. il n'y a pas de règles en ce qui concerne les qualifications des auditeurs (tant internes qu'externes).
- Le cadre légal/réglementaire instaure un cadre de contrôle complet, mais dans la pratique cela n'a pas d'effet sur la régularité et l'effectivité des contrôle complet, mais dans la pratique cela n'a pas d'effet sur la régularité et l'effectivité des contrôles.
- Il n'y a pas de système de dénonciation totalement efficace. L'ARMP a sur son site web www.armp-rdc.org une fenêtre dédiée mais les dénonciateurs ne sont pas protégés

7

III. RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX CHANTIERS DE LA RÉFORME DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

Conscients en tant qu'experts de principaux problèmes de notre système, quelles perspectives dégagées ? Que suggérer pour améliorer ce système ?

Nous vous proposons deux catégories de chantiers :

1. Les chantiers permettant de finaliser l'évaluation et l'élaboration du programme de réforme (plan stratégique)
2. Les chantiers permettant d'améliorer le fonctionnement du système.

8

III. RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX CHANTIERS DE LA RÉFORME DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

1. Les chantiers permettant de finaliser l'évaluation et l'élaboration du programme de réforme (plan stratégique)

- Audit organisationnel des organes de passation des marchés (ARMP, DGCMP, AA et CGPMP) : déjà réalisé.
- Clarification auprès de tous acteurs, y compris les hautes autorités, du statut des organes du système de passation des marchés.
- Elaboration de programmes de communication stratégique

9

III. RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX CHANTIERS DE LA RÉFORME DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

2. Les chantiers permettant d'améliorer le fonctionnement du système.

- Mesures visant à combler le déficit de professionnalisme et les violations des procédures dans la conduite des opérations de passation des marchés.
- Mise en place d'un système intégré de gestion des marchés publics avec une passerelle **synchronisée avec la chaîne de la dépense publique (synchronisation des outils et amélioration de la performance des paiements)**.
- Révisions, ajouts et modifications des textes définissant le cadre légal, réglementaire et **institutionnel (y compris les modes opératoires et autres référentiels notamment celui d'archivage, il faut un inventaire exhaustif et un plan d'actions adapté)**.

10

III. RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX CHANTIERS DE LA RÉFORME DU SYSTÈME DE PMP DE LA RDC

2. Les chantiers permettant d'améliorer le fonctionnement du système (suite).

- Mise en place d'un système intégré de gestion de l'information sur les marchés publics : **le SIGMAP est déjà opérationnel et pourra aider à migrer vers la dématérialisation des procédures.**
- élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités et de professionnalisation certifiée des acteurs.
- Instauration d'un système pérenne d'audits et de contrôles internes de même que d'audits externes conduits dans les temps prescrits.

11

MERCI

12